



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 MAI 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0156**

Objet : Piscines intercommunales et lac de la base de loisirs de  
La Terrasse : Tarifs applicables à compter du 1er juin 2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 53  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 21  
Pour : 66  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**28 MAI 2025**

et publié le

**28 MAI 2025**

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 26 mai 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 mai 2025.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Youcef Tabet, Annie TANI, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Damien VYNCK, Michel BASSET à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Henri BAILE, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Delphine PERREAU à Alexandra COHARD, Brigitte SORREL à Philippe BAUDAIN, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Claude BENOIT, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire,  
Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-060 du 25 mars 2024 relative à la tarification pour les piscines intercommunales et le lac de la base de loisirs de La Terrasse,

Monsieur le Président rappelle que les tarifs des piscines intercommunales de Crolles et de Pontcharra, ainsi que ceux du lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse ont fait l'objet d'une augmentation en 2024, après 5 ans de stabilité.

Il rappelle également que les tarifs des piscines d'été, Allevard, Saint-Vincent-de-Mercuze, Saint-Martin-d'Uriage et Prapoutel ont été harmonisés en 2024, dans un souci de cohérence et d'équité entre les différentes zones du territoire.  
Cependant, il convient aujourd'hui d'ajouter certains tarifs qui n'étaient pas pris en compte, notamment pour les stages de natation et les places vendues aux comités d'entreprise.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- D'abroger la délibération communautaire n°DEL-2024-060 du 25 mars 2024 relative aux tarifs des équipements aquatiques intercommunaux,
- D'adopter la grille des tarifs, annexée à la présente délibération, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 pour les piscines intercommunales et le lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27 MAI 2025

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

## Piscines intercommunales de Crolles et Pontcharra

### Public et scolaires

Tarifs publics encaissés sur place	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Adultes</b>	
Entrée unitaire *	4,00 €
Rechargement 10 entrées *	32,00 €
Rechargement 20 entrées *	57,50 €
<b>Enfants - de 18 ans</b> (Gratuit pour les - 3 ans) - sur présentation d'un justificatif	
Entrée unitaire *	2,50 €
Rechargement 10 entrées *	17,50 €
Rechargement 20 entrées *	26,00 €
<b>Etudiants (jusqu'à 25 ans révolus) - Chômeurs - CMI Invalidité</b> (sur présentation d'un justificatif, et datant de moins de 3 mois pour les chômeurs)	
Entrée unitaire *	2,70 €
Rechargement 10 entrées *	22,50 €
Rechargement 20 entrées *	40,50 €
<b>Accompagnant aidant</b>	Gratuit
<b>Tarif CE (comité d'entreprise) - cartes achetées directement auprès du comité d'entreprise/comité des œuvres sociales-</b>	
<b>Rechargement 10 entrées adulte</b>	30,00 €
<b>Rechargement 20 entrées adulte</b>	55,00 €
<b>Rechargement 10 entrées enfant</b>	17,00 €
<b>Rechargement 20 entrées enfant</b>	25,00 €
<b>Stages (tarif par personne)</b>	
4 séances d'1h	45,00 €
5 séances d'1h	54,00 €
<b>6 séances d'1h</b>	63,00 €
<b>7 séances d'1h</b>	71,00 €
<b>8 séances d'1h</b>	79,00 €
9 séances d'1h	87,00 €
10 séances d'1h	95,00 €
<b>Tarif réduit à partir du QF&lt; 1100€ (sur justificatif produit par la CAF)</b>	
4 séances d'1h	40,00 €
5 séances d'1h	49,00 €
<b>6 séances d'1h</b>	57,00 €
<b>7 séances d'1h</b>	65,00 €
<b>8 séances d'1h</b>	72,00 €
9 séances d'1h	79,00 €
10 séances d'1h	85,00 €
<b>Stages ados 11 à 17 ans (6 séances)</b>	60,00 €
<b>Tarif réduit à partir du QF&lt; 1100€ (sur présentation d'un justificatif datant de moins de 6 mois produit par la CAF)</b>	54,00 €
<b>Stages bambins 3 à 5 ans ( 6 séances)</b>	43,00 €
<b>Tarif réduit à partir du QF&lt; 1100€ (sur présentation d'un justificatif datant de moins de 6 mois produit par la CAF)</b>	39,00 €
<b>Animation "Aquafitness" (Tarif par personne / cours) entrée piscine comprise</b>	10,00 €
<b>Autres</b>	
Carte magnétique	1,50 €
Animation intercommunale	Gratuit
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement	Gratuit
Pompiers, gendarmes et agents de police municipale des communes du Grésivaudan dans le cadre de leur entraînement physique (uniquement les jours ouvrés et horaires du matin)	Gratuit
MNS ayant une carte professionnelle à jour (pendant les heures d'ouverture au public)	Gratuit
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes (par an, au prorata du nombre de mois concernés par la convention)	200,00 €
<b>Tarifs publics pour des manifestations ponctuelles dans les équipements aquatiques du Grésivaudan encaissés sur place</b>	<b>Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025</b>
<b>Adultes</b>	
Entrée unitaire avec utilisation de matériels et services	5,00 €
Entrée piscine + 1 activité au choix	11,00 €
Entrée piscine + 2 activités au choix	15,00 €
<b>Tarif groupe facturé</b>	<b>Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025</b>
<b>Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants)</b> : colonies, centres aérés / prix par enfant	
CLSH communal ou intercommunal (uniquement entre 10h et 13h) / prix par enfant / sur réservation	1,30 €
Entrée animateur centre de loisirs / colonies de vacances	Gratuit
Autres groupes (colonies, clubs sportifs...) - uniquement entre 10h et 13h / prix par enfant / sur réservation et présentation d'un justificatif	2,50 €
<b>Tarifs scolaires facturés</b>	<b>Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025</b>
<b>Ecoles maternelles et primaires (45 mn)</b>	
Par enfant pour les écoles du territoire de la communauté de communes (1 MNS en enseignement / classe)	2,20 €
Par enfant pour les écoles du territoire de la communauté de communes (3 MNS en enseignement pour 2 classes)	2,52 €
Par enfant pour les écoles hors territoire de la communauté de communes	3,52 €
MNS supplémentaire en enseignement	31,30 €
<b>Collèges et lycées (1 heure)</b>	
MNS supplémentaire en enseignement	41,70 €
<b>Tarifs scolaires facturés</b>	<b>Pour information : tarifs TTC appliqués au 01.06.2025</b>
Lycée (par demi-bassin)	47,00 €
Collège (par heure) - Tarif arrêté par le Conseil Départemental Concernant la piscine de Pontcharra, le Département ayant participé au financement de la piscine, aucune facturation ne sera effectuée pendant 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2035	66,67 €

Les cartes magnétiques 10 et 20 entrées sont non nominatives et donnent accès indifféremment à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale à La Terrasse et aux piscines de Crolles et de Pontcharra (hors prestations spécifiques: cardio training, aqua gym/bike...).

L'abonnement sur carte magnétique est valable un an à compter de sa date de rechargement, le ticket unitaire acheté en ligne est valable un mois à compter de sa date d'achat.

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte/ chèques locaux Grésivaudan

# Associations et prestations particulières

## *Piscine intercommunale de Crolles*

<b>Bonnets de bain Tarifs publics encaissés sur place</b>	<b>Tarifs TTC au 01.06.2025</b>
Bonnet tissu	3,30 €

<b>Aqua cardio training Tarifs public encaissés sur place</b>	<b>Tarifs au 01.06.2025</b>	
	HT	TTC
Séance aqua cardio training (entrée piscine comprise)	8,33 €	10,00 €
10 séances cardio training semaine scolaire (cartes non nominatives)	75,00 €	90,00 €
Stage aqua cardio training 5 jours petites vacances scolaires (tarif/stage)	39,17 €	47,00 €
Stage aqua cardio training 4 jours petites vacances scolaires (tarif/stage)	31,25 €	37,50 €
Sur inscription - maximum de 10 personnes par séance		

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, paiement en ligne

<b>Tarifs facturés</b>	<b>Tarifs TTC au 01.06.2025</b>
<b>Clubs et associations du territoire (par heure)</b>	
Bassin d'apprentissage	30,00 €
Bassin - Sans MNS	119,00 €
Bassin -1 MNS surveillant	138,00 €
MNS supplémentaire	32,55 €
Location d'une ligne d'eau	24,00 €
Club nautique du Grésivaudan (sauf aquagym)	Gratuit
Handy'Namic	Gratuit
A titre exceptionnel mise à disposition de l'équipement (limité à deux fois par an par club ou association)	Gratuit
<b>Clubs et Associations hors territoire (par heure)</b>	
Bassin d'apprentissage	100,00 €
Bassin - Sans MNS	212,00 €
Bassin -1 MNS surveillant	260,00 €
Demi-bassin - Sans MNS	106,00 €
MNS supplémentaire	44,00 €
Location d'une ligne d'eau	53,00 €

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte / chèques locaux Grésivaudan

# Associations et prestations particulières

## **Piscine intercommunale de Pontcharra**

### Activité TTC

Tarifs public encaissés sur place	Tarifs au 01.06.2025	
	HT	TTC
Séance aqua gym/combat/fitness... (entrée piscine comprise)	8,33 €	10,00 €
Carte 10 séances aqua gym/combat/fitness.... (cartes non nominatives)	75,00 €	90,00 €
Sur inscription - maximum de 28 personnes par séance Aqua gym		
Séance Aqua bike (entrée piscine comprise)	11,25 €	13,50 €
Carte 10 séances Aqua bike (cartes non nominatives)	104,17 €	125,00 €
Sur inscription - maximum de 14 personnes par séance Aqua bike		

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, paiement en ligne

Tarifs facturés	Tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Clubs et Associations du territoire (par heure)</b>	
Bassin d'apprentissage (3 lignes) - Sans MNS	90,00 €
Grand bassin - Sans MNS	145,00 €
MNS Supplémentaire	33,00 €
Location d'une ligne d'eau	25,00 €
Club nautique du Grésivaudan	Gratuit
Handy'Namic	Gratuit
Triathlon Pontcharra	Gratuit
A titre exceptionnel mise à disposition de l'équipement (limité à deux fois par an par club ou association)	Gratuit
<b>Clubs et associations hors territoire (par heure)</b>	
Bassin d'apprentissage	160,00 €
Grand bassin - Sans MNS	265,00 €
MNS Supplémentaire	44,00 €
Location d'une ligne d'eau	53,00 €

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte / chèques locaux Grésivaudan

# Piscines d'été intercommunales

**Allevard, Prapoutel, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Vincent de Mercuze**

Tarifs publics encaissés sur place	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Adultes</b>	
Entrée unitaire	5,00 €
Rechargement 10 entrées - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	40,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	100,00 €
<b>Demandeur d'emplois - CMI invalidité</b> (sur présentation d'un justificatif)	
Entrée unitaire	3,50 €
Rechargement 10 entrées - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	30,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	75,00 €
Accompagnant aidant	Gratuit
<b>Enfants -18 ans</b> (Gratuit pour les - 3 ans) - sur présentation d'un justificatif	
Entrée unitaire	3,30 €
Rechargement 10 entrées - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	26,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale - valable du 4 juin 2025 à la date de fermeture	75,00 €
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement ou de panne technique	Gratuit
<b>Cours collectifs (mise en place selon les sites)</b>	
Aquagym 1 heure	10,00 €
Abonnement aquagym 8 séances	70,00 €
Perfectionnement natation - cours collectif adulte - 1 séance d'1 heure	11,00 €
Perfectionnement natation - cours collectif adulte - 8 séances d'1 heure	80,00 €
Tarifs facturés	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants)</b>	
CLSH communal ou intercommunal (uniquement entre 10h et 13h) / prix par enfant / sur réservation	1,30 €
Entrée animateur centre de loisirs / CLSH communal ou intercommunal	Gratuit
Autres groupes (colonies, clubs sportifs...) - uniquement entre 10h et 13h / prix par enfant / sur réservation et présentation d'un justificatif	2,50 €
<b>Scolaires</b>	
Heure de natation scolaire primaire maternelle/classe (avec 1 MNS en enseignement)	2,20€ / élève / séance
Heure de natation scolaire primaire maternelle/classe (sans MNS en enseignement)	1,50€ / élève / séance
MNS supplémentaire en enseignement / séance	33,00 €
MNS supplémentaire en surveillance / séance	25,00 €
Collège / heure	66,67 €
<b>Autre</b>	
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes (par mois concernés par la convention)	50,00 €
Autres tarifs	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
Carte magnétique	1,50 €
Remplacement carte défectueuse	Gratuit
MNS ayant une carte professionnelle à jour (pendant les heures d'ouverture au public)	Gratuit

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte/ chèques locaux Grésivaudan

## Plage et lac surveillés de la base de loisirs de La Terrasse

Tarifs publics encaissés sur place	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Adultes</b>	
Entrée unitaire *	4,00 €
Entrée unitaire réduite pour les adultes ayant utilisé la navette G'Lac : <i>sur présentation du ticket de bus en caisse de la caisse du lac de la Base de loisirs de La Terrasse</i>	3,10 €
Rechargement 10 entrées *	32,00 €
Rechargement 20 entrées *	57,50 €
<b>Enfants - de 18 ans</b> ( <i>Gratuit pour les - 3 ans</i> ) - <i>sur présentation d'un justificatif</i>	
Entrée unitaire *	2,50 €
Entrée unitaire réduite pour les enfants ayant utilisé la navette G'Lac - <i>Sur présentation du ticket de bus en caisse</i>	1,70 €
Rechargement 10 entrées *	17,50 €
Rechargement 20 entrées *	26,00 €
<b>Lycéens - Etudiants - Chômeurs - CMI Invalidité</b> ( <i>sur présentation d'un justificatif, datant de moins de 3 mois pour les chômeurs</i> )	
Entrée unitaire *	2,65 €
Rechargement 10 entrées *	22,50 €
Rechargement 20 entrées *	40,50 €
<b>Accompagnant aidant</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Entrée gratuite au lac de La Terrasse pour les personnes en séjour au camping</b> - <i>gratuité pour les résidents du camping de La Terrasse logeant au minimum une nuit sur place, sur présentation d'un justificatif</i>	<b>Gratuit</b>
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement	<b>Gratuit</b>

Tarifs facturés	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2025
<b>Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants)</b> : colonies, centres aérés / prix par enfant	1,30 €
Entrée animateur centre de loisirs / colonies de vacances	<b>Gratuit</b>
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes, par mois concernés par la convention	45,00 €

Les cartes magnétiques 10 et 20 entrées sont non nominatives et donnent accès indifféremment à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale à La Terrasse et aux piscines de Crolles et de Pontcharra (hors prestations spécifiques: cardio training, aqua gym/bike...).

L'abonnement sur carte magnétique est valable un an à compter de sa date de rechargement, le ticket unitaire acheté en ligne est valable un mois à compter de sa date d'achat.

Les tarifs entrée (\*) sont identiques aux piscines de Crolles et de Pontcharra et à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse.

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes et pass'sport découverte.